

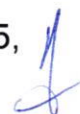
DECRET N° 2015- 103 DU 04 MARS 2015

portant approbation du budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises (CPPE).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n°2008-320 du 19 mai 2008 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises (CPPE) ;
- Vu** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises (CPPE) en sa séance du 10 octobre 2014 ;
- Vu** l'avis du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Sur** rapport du Ministre du Travail de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 janvier 2015,





DECRETE :

Article 1 : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises tel qu'il est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 04 mars 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.

Le Ministre de l'Economie, des Finances
et des Programmes de
Dénationalisation,

Le Ministre du Travail, de la Fonction
Publique, de la Réforme Administrative
et Institutionnelle,

Komi KOUTCHE

Aboubakar YAYA

Le Ministre du Développement, de l'Analyse
Economique et de la Prospective,

Marcel Alain de SOUZA

Ampliations: PR : 2 ; AN : 2 ; CS : 2 ; CC : 1 ; CES : 1 ; HAAC : 1 ; MEFPD : 2 ; MTFPRAI : 2 ; MDAEP : 2 ; Autres Ministères : 24 ; SGG : 2 ; DGAE-DGCPE : 2 ; CPPE : 2 ; DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI : 5 ; INSAE : 1 ; CCIB : 1 ; JORB : 1.